



Marseille, le 29 Septembre 2016

Madame, Monsieur,

Nous avons eu le plaisir de vous rencontrer lors de la réunion d'information autour de l'Identification Géographique organisée en Mairie de Marseille ce Mardi 27 septembre.

Nous remercions chacun des 41 ateliers présents ainsi que l'intérêt porté par les 34 ateliers excusés.

Nous avons accueilli et remercions pour leur présence Madame laure Marcheschi, représentante de la Chambre de Métiers PACA accompagnée de Madame Florence Fournier, chargée de mission ; Monsieur Stéphane Maria, Directeur de l'Ecole de Céramique de Provence ADEF-CFBT ; Monsieur Philippe Beltrando, Délégué Régional des Ateliers d'Art de France ; Madame Magali Magnan et Monsieur Cyrille Despointes, représentant l'association Prometerre ; Monsieur Philippe Brochier, Président du Salon International des Santonniers d'Arles ; Madame Eléonore Locato, en charge de la filière argile et Monsieur André Levisse, conseiller au développement économique sur le territoire d'Aubagne.

Lors de celle-ci, Monsieur Didier Parakian, adjoint au Maire délégué à l'économie et Président de la commission Economie à la Métropole, Madame Sylvia Barthelemy, vice-présidente de la Métropole, ainsi que Madame Marie Louise Lotta, adjointe au Maire déléguée aux emplacements, ont encouragé cette initiative, faite de conviction et de détermination pour obtenir une Indentification Géographique du Santon de Provence.

Les interventions techniques de Madame Audrey Aubard, présidente des IG de France, ainsi que de Monsieur Ginestet, de l'INPI, nous permettent de dire aujourd'hui que l'IG Santons de Provence est une réalité à laquelle chacun de nos ateliers peut accéder.

Les rappels historiques de Messieurs Amouric et Bertrand nous confortent sur le fait que le santon est bien ancré en Provence, qu'il fait bien partie de notre patrimoine et qu'il est important que chacun de nous puisse certifier, défendre et mettre en avant la légitimité de sa fabrication et de sa production provençale auprès de sa clientèle.

Après les différents discours, politiques, historiques, techniques, quelques questions légitimes nous ont été posées :

➤ **Le coût ?**

Aujourd'hui, après avoir rencontré un organisme certificateur, après avoir partagé l'expérience de Madame Aubard et de Monsieur Ginestet, il apparaît que le coût du contrôle de certification pour qu'un atelier bénéficie du Label de l'identification Géographique Santon de Provence serait compris entre 150 et 300 euros par an (le cahier des charges déterminera si le contrôle sera annuel, biennal ou triennal).

Evidemment nous allons contacter au début de l'année 2017 deux ou trois autres organismes certificateurs, en sachant qu'au plus d'ateliers santonniers seront partie prenante, au plus le projet sera attractif pour ces organismes, et donc moindre sera le coût individuel pour chaque atelier.

Nous avons aussi déposé une demande de subvention auprès de la Métropole, en accord avec Madame Barthelemy, qui nous permettra si nous l'obtenons de prendre en charge tout ou partie des travaux préparatoires, les coûts de lancement de l'Organisme de Gestion, voire une partie des certifications initiales.



Nous prévoyons aussi de créer un fonds commun (les idées seront les bienvenues pour alimenter celui-ci) afin de pouvoir co-financer la charge d'inscription.

➤ La protection juridique : Santons de Provence ?

Il est très clair que cette initiative d'une création d'une IG SANTONS DE PROVENCE a été pensée pour la protection de notre profession "fabricant de Santons de Provence", c'est à dire pour protéger l'ensemble de nos ateliers, quelle que ce soit leur taille, de tout contrefaçon fabriquée dans des pays lointains, se prétendant d'une fabrication "Provence".

L'IG est faite pour rassembler le plus grand nombre (et les élus y sont très attachés), en conséquence notre cahier des charges devra aussi s'adapter à des réalités différentes, voire évolutives. En revanche cette protection juridique nous permettra de lutter contre les contrefaçons fabriquées aujourd'hui et demain qui inondent et inonderont le marché et qui discréditent notre profession.

L'idée directrice est donc de protéger la production locale, et d'informer clairement le consommateur sur la provenance, la nature et le mode de fabrication des produits qu'il achète.

➤ La création de l'association ?

Certains se sont posé la question de savoir pourquoi notre association a été créée par six ateliers seulement à l'origine.

Le départ de cette aventure s'est fait très simplement, en décembre 2014, après plusieurs reportages radio, TV, articles de presse, insinuant que des santonniers de Provence fabriquaient leurs santons en Tunisie voire en Chine.

Les représentants des six ateliers fondateurs se sont retrouvés autour d'un verre lors de la foire aux Santons de Marseille, et nous avons fait le constat que cela ne pouvait pas continuer ainsi, et que cette situation médiatique ne pouvait qu'être catastrophique pour tous.

Nous avons donc convenu, toujours autour du même verre, de nous revoir début 2015 pour voir ce que nous pouvions faire.

Rendez-vous pris, nous avons alors créé l'association UFSP (l'Union des Fabricants de Santons de Provence) dont l'objet est la création d'une Identification Géographique « Santon de Provence ».

Il nous a alors semblé qu'il serait plus facile et plus cohérent de commencer par élaborer un projet solide, auquel pourraient ensuite se rallier tous les ateliers soucieux de la préservation de notre profession.

La réunion du 27 est l'aboutissement de ces échanges et le commencement d'une aventure commune. Nous invitons donc tous les ateliers partageant nos préoccupations, notre souhait de protéger notre profession, à nous rejoindre le plus largement et le plus sincèrement.

➤ L'adhésion à l'association ?

La question a été posée de savoir s'il était "obligatoire" d'adhérer à l'UFSP pour participer à l'élaboration du cahier des charges de l'IG SANTONS DE PROVENCE.

Soyons clairs : le but d'une association est de promouvoir et défendre son objet, le nôtre est de mettre en place une Identification Géographique Santon de Provence.

Dans ces conditions :



- soit votre atelier perçoit le bénéfice que cela pourra lui apporter tant sur la transparence, sur la méthode, et sur la fabrication en Provence de nos santons, et vous êtes donc le bienvenu pour participer à l'élaboration et la rédaction du cahier des charges en adhérant à cette association.
- soit, pour des raisons qui vous sont propres, vous considérez que défendre une fabrication artisanale et provençale n'est pas votre priorité ; peut-être alors n'êtes-vous pas prêt aujourd'hui à rejoindre notre association.

➤ Quant à la prochaine réunion du 11 octobre 2016 ?

- Il a été demandé pourquoi cette réunion avait été fixée le mardi 11 octobre 2016 à Aubagne ; nous avons fixé une date assez proche pour deux raisons :
 1. Pour que les ateliers intéressés par l'IG, qui n'ont pu être présents aujourd'hui, puissent venir à cette réunion afin de leur faire une synthèse de notre rencontre d'aujourd'hui ; à cet égard une date trop lointaine n'aurait eu aucun sens.
 2. Nos ateliers rentrent dans la période cruciale de fin d'année pendant laquelle évidemment notre saison se joue ; cette date nous permettra de nous rencontrer, répondre à vos questions, et prendre date pour le début 2017 afin d'élaborer ensemble les priorités et les grandes lignes pour concevoir notre cahier des charges à venir.
- Cette deuxième réunion consacrée aux dimensions techniques de l'IG sera ouverte à tous les santonniers, adhérents ou non adhérents.

**Elle aura lieu au Palais des Congrès-Agora d'Aubagne
Mardi 11 Octobre, de 17h à 19h.**

Le programme :

- La parole est à chacun des participants qui expriment leur propre perception de l'IG et les questions qu'elle soulève. Réponses techniques sur ce que l'on maîtrise déjà, et engagement de recherche pour ce que nous ne connaissons pas encore.
- Planification du travail d'élaboration du Cahier des Charges. Il s'agit de la pièce maîtresse qui conditionne l'efficacité et le réalisme de toute la démarche. Nous vous proposerons des ateliers de réflexion sur les thèmes principaux :
 - La délimitation géographique,
 - L'ancrage patrimonial,
 - Les matériaux,
 - Savoir faire et process mis en œuvre,

... qui permettront de déboucher sur l'écriture de ce qui constituera le socle commun, que nous proposerons à l'agrément de l'INPI.

Ces réunions commenceront en Janvier 2017 et s'étaleront sur trois mois.

Nous souhaitons vous voir les plus nombreux possibles, convaincus et déterminés à vous inscrire dans ce projet.

Avec nos confraternelles salutations,

Le président.
Denis Muniglia.